



FLASH INFO

votre actualité

Le 14 septembre 2020

NÉGOCIATIONS POINT 5

Les nouvelles propositions ont été transmises le 13 septembre, n'ont été abordés que les compléments ou amendements à la proposition initiale présentée lors de la séance du 1^{er} septembre 2020.

La nouvelle version du dispositif réduit la part de structurel de ces mesures en portant l'économie globale de 59 à 43 M€ environ.

Pour mémoire, d'autres mesures d'économies budgétaires de fonctionnement, de rationalisation des infrastructures, et autres étant déjà mises en place ou en cours de l'être.

L'UNSA-SAPAP dénonce toujours les mesures permanentes, malgré les efforts fournis par la Direction et pose sur la table de négociation des mesures d'atténuation ou de modulation.



Premier round !

Où en sommes-nous ?

IKU

Nous refusons l'opposition entre les salariés administratifs et ceux en horaires décalés, nous demandons la mise en place d'un dispositif commun.

Le sujet des personnes en horaire atelier reste à étudier par la Direction.

Une mesure spécifique, hors accord, sera mise en place pour traiter les mobilités en interne.

Nous avons alerté la Direction concernant les personnes en situation de Handicap, avec une demande du maintien de ces indemnités.

Ce point fera l'objet d'une clause de revoyure en 2022.

Nous attendons des compléments d'informations sur les mesures destinées à favoriser des mobilités dans le cadre de la politique RSE de l'entreprise.

Nous attendons aussi les données sociales liées à ces mesures.

SUFA

Suite à la proposition de la Direction de maintenir un SUFA égal pour toutes les catégories,

la demande d'une mesure inversement proportionnelle est réitérée par l'UNSA-SAPAP (et ce depuis de très nombreuses années).

Nous demandons le maintien du SUFA pour les parents isolés.

Nous attendons les données sociales liées à ces mesures.

HEURES MAJORÉES

L'ancienneté ne sera plus prise en compte dans le calcul des heures majorées.

Jugée inéquitable, la modification du taux a été abandonnée à notre demande.

ICPL

La nouvelle mesure est plus lourde que l'initiale, mais restreinte dans le temps.

L'accentuation de l'effort sur cette version est principalement basée sur 3 ans pour une meilleure lisibilité avec une réduction de la prime à 70 % et une clause de revoyure en 2022.

AVANCEMENT

Le gel des avancements pour tous sur 2021, 2022 et 2023.

INTÉRESSEMENT

L'UNSA-SAPAP s'autoriserait à ne pas négocier l'accord d'intéressement si la Direction privilégie le budget proposé pour atténuer les mesures d'économies conjoncturelles.

Parallèlement, **nous souhaitons la mise en place de mesures bas salaires toutes catégories**, avec un seuil restant à définir.

TEMPS DE TRAVAIL

Suppression de 4 jours de repos (RF pour les opérationnels et RTT pour les administratifs, cadres et OETAM)

Remise en cause de l'accord 35 heures

Bornes temps de travail hebdomadaire revues à la hausse : 24 heures minimum et 48 heures maximum, **l'UNSA-SAPAP propose de descendre à 43 heures la borne maximale.**

L'UNSA-SAPAP souhaite : connaître les bornes horaires pour les temps partiels,

- la mise en place d'une période de modulation unique (RTT mars à avril, congés mai à juin)
- que soit évoquée la surrémunération pour les temps partiels convenance personnelle.



Des lignes de convergences apparaissent enfin en négociations,
en réponse à vos attentes exprimées lors de nos différents échanges.

Nous vous invitons à partager avec nous via notre site internet, rubrique CHAT unsa-sapap.org ou par mail sapapol@adp.fr

NOUS serons tous touchés par ces mesures inacceptables.

Ne baissons pas la garde !



ORLY

UNSA-SAPAP
Local 5410 Orly Sud
Tél : 01 49 75 06 46
sapapol@adp.fr

Libres ensemble !



CDG

UNSA-SAPAP
Module MN 2R4-077 CDG2
Tél : 01 48 62 74 55
sapapy@adp.fr